

SEMAINE DU LUNDI 21 MARS AU DIMANCHE 27 MARS 2016

Ottawa rétablit l'âge de la retraite à 65 ans

Radio-Canada, 3/17/2016, <http://ici.radio-canada.ca/> (#réf : 7163)

Presse canadienne,

Longueur : Moyen; Catégorie : Aînés

Mots-clés : âge de la retraite, Sécurité de la vieillesse, Changements démographiques

De l'avis du premier ministre Trudeau, la décision de Stephen Harper d'accroître de deux ans l'âge auquel les Canadiens peuvent être admissibles à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti était une erreur. M. Trudeau prône l'élaboration d'une vaste stratégie pour répondre aux changements démographiques qu'amène une population vieillissante. Cette stratégie devra inclure la promotion de saines habitudes de vie et d'activités faisant des personnes âgées des mentors pour les jeunes Canadiens. En vertu de ce qu'avait instauré le gouvernement Harper, l'augmentation de l'âge de la retraite ne devait entrer en vigueur que dans sept ans. Mais cette mesure inquiétait déjà de nombreux travailleurs. Et, pour Justin Trudeau, il s'agissait d'une « solution simpliste à un problème complexe » qui était vouée à l'échec.
Lien : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2016/03/17/001-age-retraite-canada-trudeau-harper-pension.shtml>.

Des médecins auraient laissé mourir des patients suicidaires

Le Devoir, 3/19/2016, A6 (#réf : 7166)

Amélie Daoust-Boisvert

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Suicide, Refus de soins, Collège des médecins

Des médecins ont omis de réanimer des patients conduits à l'urgence après une tentative de suicide par empoisonnement. Alerté, le Collège des médecins du Québec (CMQ) a publié la semaine dernière sur son site Web un avis dans lequel il rappelle à ses membres qu'une tentative de suicide n'est pas un refus de traitement. C'est à l'automne dernier que le CMQ « a été informé que, dans des hôpitaux du Québec, des personnes ayant tenté de mettre fin à leurs jours par intoxication n'étaient pas réanimées alors que, de l'avis de certains experts, un traitement échelonné sur quelques jours pourrait les sauver sans séquelles ou presque », indique l'avis. « Certains pourraient vouloir interpréter un geste suicidaire comme l'expression d'un refus de soins que les soignants devraient

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 21 au 27 mars

respecter », écrivent les membres du groupe de travail du CMQ dans l'avis. Or, tranchent-ils, « ne pas agir relèverait de la négligence ». Le suicide est bien souvent un « choix contraint », rappelle l'avis, car une tentative de suicide a des explications complexes. « En l'absence d'une connaissance suffisante de l'histoire du patient, et faute de temps pour évaluer tous les enjeux du geste, [...] la responsabilité première du médecin qui exerce à la salle d'urgence est d'agir pour maintenir la vie et éviter autant que faire se peut les séquelles d'une réanimation tardive. » Des médecins qui auraient omis de prodiguer des soins en pareilles circonstances s'exposent à des poursuites non seulement en vertu de leur code de déontologie, mais aussi des codes civil et même criminel, selon l'avocat Jean-Pierre Ménard. « Le Collège doit [faire savoir clairement] qu'il n'y a aucune exception à cet égard, dit-il. Toutefois, une fois l'urgence passée, le patient pourrait refuser des soins. » Le président de l'Association québécoise de prévention du suicide, Jérôme Gaudreault, a été sidéré d'apprendre l'existence de ce phénomène. « Je suis tout de même rassuré par l'avis », indique-t-il. Citant une étude de l'UQAM, il explique que dans les jours suivant une tentative de suicide, la moitié des gens sont heureux d'être toujours en vie. « La volonté de mourir peut être passagère, car en fait, les gens veulent plutôt arrêter de souffrir », explique M. Gaudreault. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/465972/des-medecins-auraient-laisse-mourir-des-patients-suicidaires>.

CSDM : adapter l'école aux besoins des transgenres

La Presse +, 3/22/2016, <http://plus.lapresse.ca/> (#réf : 7161)

Louise Leduc

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Transgenres, Commission scolaire, Égalité

Les élèves transgenres des écoles primaires et secondaires et des centres d'éducation aux adultes de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doivent avoir accès à des toilettes et à des vestiaires qui respectent leur identité sexuelle, que ce soit à l'école ou en déplacement. L'école doit aussi identifier chaque élève par le prénom, le pronom et le sexe qu'il a choisis. Telles sont là quelques-unes des lignes directrices qui visent à répondre aux besoins des élèves transgenres et qui seront soumises pour approbation demain au conseil des commissaires de la CSDM. Dans le document qui sera soumis demain au conseil des commissaires, il est précisé, entre autres principes fondamentaux, qu'« être transgenre est une variation normale du développement humain » et que « le seul indicateur fiable de l'identité de genre de l'élève est son auto-identification cohérente ». Pour la question des toilettes et des vestiaires, les lignes directrices recommandent de « donner le choix à l'élève d'utiliser les toilettes et les vestiaires conformément à son identité de genre et, dans la mesure du possible, désigner certaines toilettes et certains vestiaires comme étant neutres sur le plan du genre, en les déclarant accessibles à tous ». Cela vaut pour les installations dans l'école, mais aussi en déplacement, lors de sorties ou de compétitions, est-il précisé dans le document. Il est aussi question des cours d'éducation physique. Les écoles « devraient réduire ou

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 21 au 27 mars

éliminer, dans la mesure du possible, la pratique visant à séparer les élèves selon le sexe pour tout type d'activité. Dans les circonstances où la ségrégation des élèves selon le sexe est inévitable, les élèves doivent avoir accès aux activités et aux situations conformément à leur identité de genre [...]. » a CSDM met également le respect de la confidentialité de l'élève au cœur de ses recommandations. « [Le] personnel de l'établissement scolaire ne doit pas divulguer des renseignements qui pourraient révéler l'identité transgenre de l'élève à autrui, y compris à ses parents et à d'autres membres du personnel de l'établissement. » L'élève doit donc donner l'autorisation à l'école avant que des informations le concernant soient révélées à quiconque. « Même si bon nombre d'élèves mineurs peuvent compter sur l'appui parental dans leur transition sociale et médicale, certains doivent dissimuler leur démarche à leurs parents en raison des risques de violence, de rejet, etc. », peut-on lire dans le document. Lien : <http://plus.lapresse.ca/screens/bb4f4591-9bc4-4670-959e-e6703fb5a08d%7CRAD5.uFBtX3X.html>.

L'assurance emploi plus généreuse pour les chômeurs

Le Devoir, 3/23/2016, A7 (#réf : 7162)

Marco Fortier

Longueur : Moyen; Catégorie : Assurance-emploi

Mots-clés : Budget fédéral, Chômage, Période de prestations

Comme promis en campagne électorale, le gouvernement Trudeau annule une série de mesures, dont certaines mises de l'avant par les conservateurs de Stephen Harper, qui freinaient l'accès aux prestations pour les gens ayant perdu leur emploi. Le gouvernement Trudeau investit près de 1 milliard de dollars en 2016-2017 pour aider les chercheurs d'emploi. Dès le 1er juillet 2017, les chômeurs toucheront leurs prestations après une semaine d'attente — le délai de carence — plutôt que deux semaines. Cette mesure remettra à elle seule 752 millions par année dans les poches des chômeurs. Les libéraux annulent aussi une directive de 2012 qui forçait les chômeurs à accepter tout emploi « convenable », même loin de leur résidence ou à un salaire nettement inférieur à celui qu'ils touchaient auparavant. Ottawa fera preuve de « souplesse » pour aider les chômeurs à suivre une formation et à se trouver un nouvel emploi, a précisé le ministre des Finances, Bill Morneau. Il investit de plus 73 millions sur deux ans pour améliorer le service dans les centres d'appels de l'assurance-emploi, critiqués au cours des dernières années pour leurs temps d'attente élevés. Le gouvernement libéral met aussi fin à l'exigence de travailler au moins 910 heures sur une période d'un an, qui donnait droit à l'assurance-emploi pour les nouveaux travailleurs, comme les jeunes ou les immigrants. À compter du 1er juillet, les chômeurs devront désormais travailler entre 420 et 700 heures pour toucher des prestations. Les cotisations à l'assurance-emploi baisseront par ailleurs de 1,88 \$ à 1,61 \$ par tranche de 100 \$ gagné par les travailleurs à compter de 2017, ce qui correspond à l'équilibre budgétaire du programme, selon le ministère des Finances. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/466230/l-assurance-emploi-plus-generouse-pour-les-chomeurs>.

La révolution du ministre Duclos

La Presse +, 3/26/2016, <http://plus.lapresse.ca/> (#réf : 7164)

Vincent Brousseau-Pouliot

Longueur : Moyen; Catégorie : Famille

Mots-clés : Ministre fédéral de la famille, Pauvreté chez les enfants, Allocation canadienne pour enfants

Le ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social parle de la nouvelle Allocation canadienne pour enfants, une mesure clé du premier budget Morneau, présenté mardi dernier, qui entrera en vigueur en juillet prochain. C'est le ministre responsable qui parle, mais c'est aussi un peu l'universitaire, un économiste spécialisé en économie publique et formé à la prestigieuse London School of Economics. C'est un peu une révolution dans la façon dont le gouvernement canadien va appuyer les familles. Ça va mener probablement à la plus grosse baisse de pauvreté chez les enfants dans l'histoire du pays », dit Jean-Yves Duclos. « Le taux de pauvreté va chuter de presque 50 %, 300 000 enfants sur 750 000 vont sortir de la pauvreté. Ça aura un impact majeur », dit Jean-Yves Duclos, un néophyte de la politique élu dans la circonscription de Québec en octobre dernier. Le gouvernement Trudeau estime que le taux de pauvreté chez les enfants passerait ainsi de 11,2 % à 6,7 %. L'Allocation canadienne pour enfants remplace trois allocations fédérales, dont la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) créée par le gouvernement Harper. Le nouveau régime sera plus généreux pour les familles dont le revenu familial est inférieur à 150 000 \$. À long terme aussi, surtout pour les familles moins aisées. « Les conditions de vie ont un impact sur la capacité des enfants d'apprendre, de faire des études, de travailler, d'élever une famille », dit le ministre, qui ajoute que le nouveau système de prestations « sera plus transparent » pour les familles et « plus facile à gérer » pour le gouvernement. Comme universitaire, Jean-Yves Duclos a aussi étudié en 2012 les effets économiques d'un revenu minimum garanti, un dossier qui relève des provinces. L'une de ses conclusions : une bonification du salaire (par exemple de 3 \$ l'heure) d'une personne sans emploi qui se trouve un emploi à temps plein est une politique plus efficace que le revenu minimum garanti. « Le Québec et l'Ontario ont annoncé presque simultanément qu'elles avaient l'intention d'étudier la question, dit le ministre Duclos. On va être là pour accompagner et apprendre. » Lien : http://plus.lapresse.ca/screens/422024bc-52cf-4328-bb4e-9e9577c65669%7C_0.html.

Les cuisines collectives à bout de souffle

La Presse, 3/26/2016, Cyberpresse (#réf : 7165)

Stéphanie Bérubé

Longueur : Moyen; Catégorie : Organismes communautaires

Mots-clés : Cuisine collective, Hausse de prix des aliments, Santé

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 21 au 27 mars

Avec la hausse du prix des aliments, les listes d'attente pour les cuisines collectives s'allongent. Les organismes manquent de ressources : leur regroupement s'est rendu à l'Assemblée nationale jeudi pour offrir un pot de soupe sèche à chacun des députés afin de les sensibiliser aux besoins grandissants des cuisines collectives. Neuf cuisines collectives sur dix manquent de ressources, explique Frédéric Paré, coordonnateur général du Regroupement des cuisines collectives du Québec. Avec la flambée du prix des denrées, la demande augmente alors que les ressources diminuent : dans les cuisines collectives, la marmite déborde. « Nous sommes la deuxième ligne, après le dépannage alimentaire », dit-il. Le principe des cuisines collectives est tout simple : les participantes – puisque les deux tiers sont des femmes – se regroupent et établissent leur menu ensemble, souvent en épluchant les spéciaux de la semaine dans les circulaires. Elles achètent les ingrédients, cuisinent en groupe et repartent ensuite avec leurs portions à la maison. Elles cuisinent ensemble une fois par mois, souvent deux, parfois plus, avec une animatrice qui les guide. On sait que la cuisine est importante pour la santé, mais on sous-estime parfois son rôle social », dit Jean-Claude Moubarac, chercheur en nutrition à l'Université de Montréal, parrain des cuisines collectives pour leur 25e anniversaire. Pour une personne âgée qui vit seule, le bénéfice de popoter en groupe quelques fois par mois va bien au-delà de la portion qui est rapportée à la maison, dit-il. Moins cuisiner a un effet direct sur la santé, explique ce chercheur, puisque le repas préparé avec des ingrédients simples et sains est souvent remplacé par des aliments préparés, moins nutritifs. C'est ce que le Regroupement des cuisines collectives du Québec veut faire savoir. La présence à l'Assemblée nationale jeudi était le premier geste d'un mouvement de sensibilisation. Cette présence a été saluée par une motion unanime des députés reconnaissant leur importance. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/201603/25/01-4964757-les-cuisines-collectives-a-bout-de-souffle.php>.

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*